MINI-GUIDE

à l'usage des étudiants entrant en 2e année

du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques

(D.F.G.S.O.2)

Édition septembre 2015

Faculté de Chirurgie Dentaire
1, rue Maurice Arnoux – 92120 Montrouge
Tél. +33 (0)1 58 07 67 00 – Fax +33 (0)1 58 07 68 99
www.odontologie.parisdescartes.fr

CHAPITRE I

L'UNIVERSITÉ

L'université Paris Descartes, située 12 rue de l'École de Médecine 75006 Paris, comprend :
10 unités de formation et de recherche (UFR) :

- ✓ **Institut de psychologie** Téléphone : 01 76 53 30 58
  71 avenue Edouard Vaillant
  92774 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex
- ✓ **Faculté des sciences humaines et sociales – Sorbonne** Téléphone : 01 76 53 35 00
  45 rue des Saints Pères - Bâtiment Jacob
  75270 PARIS Cedex 06
- ✓ **Faculté de Droit** Téléphone : 01 76 53 44 00
  10 avenue Pierre Larousse
  92240 MALAKOFF
- ✓ **Faculté de médecine Paris Descartes** Téléphone : 01 53 10 46 00
  15 rue de l'École de Médecine
  75270 PARIS Cedex 06
- ✓ **Faculté des sciences fondamentales et biomédicales** Téléphone : 01 42 86 22 33
  45 rue des Saints Pères
  75270 PARIS Cedex 06
- ✓ **Faculté de chirurgie dentaire** Téléphone : 01 58 07 67 00
  1 rue Maurice Arnoux
  92120 MONTROUGE
- ✓ **Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques de Paris** Téléphone : 01 53 73 95 95
  4 avenue de l'Observatoire
  75270 PARIS Cedex 06
- ✓ **UFR de mathématiques et informatique** Téléphone : 01 44 55 35 20
  45 rue des Saints Pères
  75270 PARIS Cedex 06
- ✓ **UFR des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)** Téléphone : 01 56 56 12 00
  1 rue Lacretelle
  75015 PARIS
- ✓ **Institut Universitaire de Technologie de Paris** Téléphone : 01 76 53 47 00
  143 avenue de Versailles
  75016 PARIS

LES SERVICES DE L'UNIVERSITÉ

L'administration centrale – 12 rue de l'École de Médecine 75270 PARIS Cedex 06
Standard : 01 76 53 16 16 - www.parisdescartes.fr

Direction des études et de la vie universitaire (DEVU)

Aile droite - Galerie Pasteur - bureaux A3 et A4 — Téléphone : 01 76 53 17 04 / 06/ 39 ou 50
- Aides sociales - bureau A4 — Téléphone : 01 76 53 17 50
- Aides aux projets - bureau A19 — Téléphone : 01 76 53 17 17
- Accueil handicap - bureau A19 — Téléphone : 01 76 53 17 64

Relations internationales

- Direction des partenariats internationaux

Aile gauche (RDC) - Couloir St-Germain — Téléphone : 01 76 53 16 13

- DEVU - Services des programmes d'échanges internationaux

Aile gauche (RDC) - Galerie St-Germain - bureau A1 — Téléphone : 01 76 53 17 70

- Correspondants à la Faculté de chirurgie dentaire :

Docteur Sibylle VITAL
Coordination – turne 02 — Téléphone : 01 58 07 68 18
Courriel : international.odonto@parisdescartes.fr

L'offre de formation et d'insertion professionnelle (SOFIP)

Aile gauche – niveau 1 — Téléphone : 01 76 53 16 50
Ouvert du mardi au jeudi de 13 à 17 heures
- Information — Courriel : sofip@parisdescartes.fr
- Orientation
- Insertion professionnelle

Le service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS)

45 rue des Saints-Pères – 75270 PARIS Cedex 06
1er étage – porte T 145 — Téléphone : 01 42 86 21 29
Courrier : accueil@siumpps.parisdescartes.fr

Les services sociaux

Des assistantes sociales vous reçoivent sur rendez-vous
Aile gauche – niveau 1 – bureaux D18/19 — Téléphone : 01 76 53 19 19

A D R E S S E S U T I L E S

Vie quotidienne

- CROUS – 39 avenue Georges Bernanos 75005 PARIS
Téléphone : 01 40 51 36 00 - www.crous-paris.fr

Santé

Centre 601 – La mutuelle des étudiants (LMDE)
7 rue Danton 75006 PARIS
Adresse postale : TSA 91972 – 91097 LISSES cedex
Téléphone : 0969 369 601 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) - www.lmde.com

Centre 617 - SMEREP - Société mutualiste des étudiants de la région parisienne
54 boulevard Saint Michel – 75006 PARIS
Adresse postale : 16 bd du Général Leclerc – 92115 CLICHY cedex
Téléphone : 01 56 54 36 34 - www.smerep.fr

CHAPITRE II

FACULTÉ DE CHIRURGIE DENTAIRE

L'UFR d'odontologie de Montrouge prend le nom de faculté de chirurgie dentaire. Elle fait partie de l'Université Paris Descartes.

Elle est dirigée par un doyen et gérée par un conseil d'administration.

Le conseil comprend 33 membres : 8 enseignants de rang A (professeurs des universités-praticiens hospitaliers), 8 enseignants de rang B (PRAG, maîtres de conférences-praticiens hospitaliers, assistants hospitaliers universitaires), 4 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS), 6 étudiants et 7 personnalités extérieures.
Durée des mandats :

- ✓ Le conseil est élu pour 4 ans,
- ✓ Les étudiants sont élus pour 2 ans,
- ✓ Le doyen est élu pour 5 ans par le conseil.

Il est assisté de vice-doyens et du chef des services administratifs et techniques.

Doyen : Professeur Louis MAMAN

Vice-doyens :

- Professeur Catherine CHAUSSAIN *Recherche*
- Professeur Marysette FOLLIGUET *Relations hospitalo-universitaires*
- Docteur Jean Luc CHARRIER *Projet nouvelle faculté*
- Docteur Daniel NEBOT *Formation continue - stages hospitaliers hors odontologie*
- Docteur Elisabeth DURSUN *Organisation des enseignements et comité de programme*

Chef des services administratifs : Anne-Valérie CORNILLET

LE CENTRE DE SOINS, D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DENTAIRES

Pour l'enseignement clinique, par analogie avec les centres hospitaliers universitaires (CHU) pour la médecine, les UFR d'odontologie forment avec les centres hospitaliers régionaux (CHR) des "centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires" (CSERD), placés sous la responsabilité conjointe du doyen de la faculté et du directeur du CHR.

L'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) est le centre hospitalier régional de l'Ile de France.

SERVICES D'ODONTOLOGIE

Le CSERD de la faculté comprend quatre services d'odontologie dirigés chacun par un chef de services enseignant titulaire hospitalo-universitaire de la faculté. Ils sont implantés à :

COLOMBES Hôpital Louis Mourier 178 rue des Renouillers
92700 COLOMBES
Téléphone service d'odontologie: 01 47 60 63 17
Chef de service :
Professeur Marysette FOLLIGUET courriel : marysette.folliguet@lmr.aphp.fr

PARIS Hôpital Bretonneau 23 rue Joseph de Maistre
75018 PARIS
Téléphone service d'odontologie: 01 53 11 14 00
Chef de service :
Professeur Marysette FOLLIGUET courriel : marysette.folliguet@lmr.aphp.fr

CRÉTEIL Hôpital Albert Chenevier 40 rue de Mesly
94000 CRETEIL
Téléphone service d'odontologie: 01 49 81 31 35
Chef de service :
Docteur Marguerite-Marie LANDRU courriel : marguerite-marie.landru@ach.aphp.fr

IVRY-SUR-SEINE Hôpital Charles Foix 7 avenue de la République
94205 IVRY-SUR-SEINE cedex 5
Téléphone service d'odontologie: 01 49 59 48 00
Chef de service :
Professeur Florence CHEMLA courriel : florence.chemla@cfx.aphp.fr

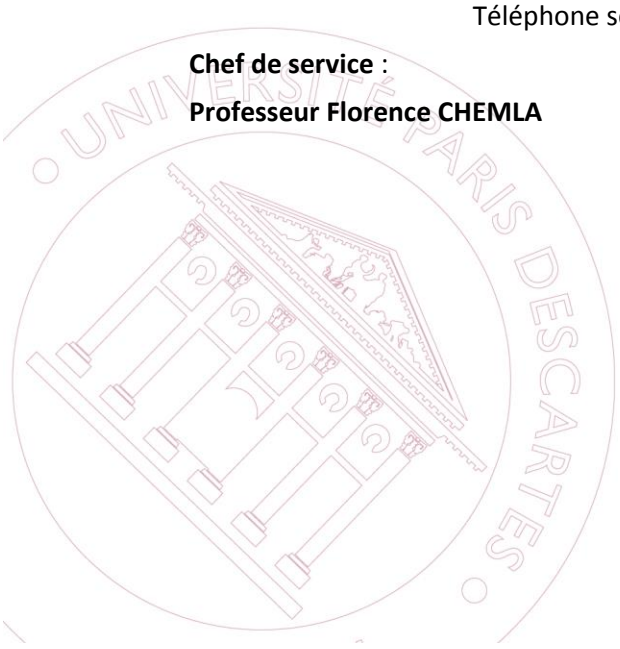

CHAPITRE III

LES ÉTUDES

DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE

Le **diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)** sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire.

Le **diplôme de formation approfondie en science odontologique (DFASO)** sanctionne la seconde partie des études en vue du diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire.

Le **troisième cycle** conduit à l'obtention du diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire.

L'arrêté du 22 mars 2011 et l'arrêté du 8 avril 2013 précisent les modalités d'organisation des études de chirurgien-dentiste :

- un **premier cycle de 6 semestres** (la première année est commune avec médecine, maïeutique, pharmacie) : PACES- DFGSO2 - DFGSO3
- un **deuxième cycle de 4 semestres** : DFASO1, DFASO2
- un **troisième cycle** comportant :
  - soit une sixième année TCEO1 (troisième cycle court),
  - soit trois ou quatre années (suivant le DES) pour les étudiants reçus au concours de l'internat en odontologie.

La faculté est habilitée à délivrer :

- le DES d'orthopédie dento-faciale
- le DES de médecine bucco-dentaire
- le DES de chirurgie orale

Les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques et comprennent des enseignements cliniques appelés stages d'odontologie.

L'assiduité est obligatoire aux travaux pratiques, aux enseignements dirigés, aux séminaires, aux activités tutorées et aux enseignements cliniques.

Le diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des enseignements des 3 cycles de formation et ayant soutenu leur thèse avec succès.

Le schéma des études figure page 17.

AUTRES DIPLOMES

L'Université Paris Descartes est habilitée à délivrer des **diplômes de Master**, placés sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur de la faculté.
Le Master 1 (M1) peut être obtenu en parallèle du cursus initial. Le Master 2 (M2) est accessible dès la T1 (dans le cadre du parcours recherche) ou conciliable avec l'internat (par le biais d'une année recherche).
Ce cursus de recherche peut se poursuivre par un doctorat d'université et éventuellement ultérieurement, par l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

La faculté propose en formation continue, l'enseignement de 8 Diplômes d'Université (DU), un Diplôme Inter-Universitaire (DIU), une attestation et des Certificats d'Etudes Supérieures (CES) :

- DU Implantologie orale
- DU Odontologie clinique et vieillissement
- DU Odontologie pédiatrique clinique
- DU Orthodontie linguale et esthétique
- DU Orthèse appliquée à l'orthopédie dento-faciale
- DU Parodontie clinique
- DU Prothèse complète clinique
- DU Troubles fonctionnels oraux faciaux
- DIU Endodontie
- Attestation de formation aux soins dentaires sous sédation par inhalation de MEOPA

- CES Anatomo-physiologie de l'Appareil Manducateur
- CES Odontologie Conservatrice Endodontie
- CES Odontologie Pédiatrique et Prévention
- CES de Parodontologie
- CES d'Odontologie Prothétique

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les modalités de contrôle des connaissances sont votées chaque année par le conseil de faculté.
Elles sont approuvées par le conseil d'administration de l'université et signées par le président de l'université.
Le texte complet de l'année universitaire le concernant sera remis à chaque étudiant.

Les étudiants doivent lire attentivement ce document.

MODALITÉS D'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La faculté a refondé, selon la législation en vigueur, l'organisation des études dentaires sous forme d'unités d'enseignements (UE). Toutefois, cette organisation garde la teneur d'une précédente réforme mise en place en 2009, suivant un processus pilote résultant des recommandations du réseau thématique *Dented*, en conformité avec le processus de Bologne, afin de garantir une lisibilité internationale. En ce sens, les UE ont été volontairement construites de manière pluridisciplinaire.
La maquette générale adoptée prévoit qu'après l'année de sélection aux études dentaires (PACES), les étudiants suivent **un parcours de 10 semestres**, déclinés en termes de compétences à acquérir et validant **300 ECTS** (1 ECTS représente une charge globale de travail étudiant de 25 heures).
La nouvelle structure répond aux évolutions actuelles : croissance exponentielle des données scientifiques, développement des hautes technologies, éducation à l'apprentissage tout au long de la vie, nécessité de former des chercheurs. Ce concept répond aux orientations de l'université Paris Descartes et encourage la mobilité et la collaboration avec nos partenaires européens et internationaux.
Au cours des 6 premiers semestres, l'accent est mis sur une éducation scientifique solide, une contextualisation clinique précoce dès le 2ème semestre, le développement de l'anglais médical et des technologies de l'information et de la communication.
Un point fort de ce nouveau curriculum résulte de sa dimension hospitalo-universitaire renforcée: dès le 2ème semestre, les étudiants effectuent un stage actif dans l'un des quatre services hospitaliers afin d'y acquérir, au contact des patients, leurs premières compétences cliniques.
Les méthodes pédagogiques développées placent l'étudiant au centre d'un **processus actif et responsable** de son apprentissage. Une diminution du nombre de cours magistraux traditionnels laisse plus de place à diverses méthodes d'enseignement interactives et plus actuelles, par petits groupes pour favoriser la créativité de l'étudiant et la construction active de ses connaissances.

Les frontières entre les disciplines sont ouvertes. L'étudiant sera capable, le plus tôt possible, d'analyser, d'expliquer et de résoudre les problèmes cliniques des patients, voire des populations.

Les 10 semestres des études menant au diplôme national de docteur en chirurgie dentaire sont organisés en Unités d'Enseignements pluridisciplinaires et capitalisables, suivant une progression d'acquisition de compétences.

Chaque semestre du semestre 1 au semestre 8 est composé de 4 UE de tronc de commun et d'une UE complémentaire.

Les semestres 9 et semestre 10 sont composés respectivement d'une UE multidisciplinaire et d'une UE approfondissement.

En conformité avec les directives ministérielles, le calendrier des études est semestriel.

Le 1er semestre constitue une introduction à la profession d'odontologiste et à la connaissance de l'écosystème buccal. Le second semestre s'articule autour de la prévention des maladies inflammatoires et infectieuses de la cavité buccale, avec pour premier modèle la gingivite.

A l'issue du 1er semestre, l'étudiant sera capable de :

- Décrire les structures et tissus de l'organe dentaire et de son environnement
- Décrire l'amélogenèse, la dentinogenèse et la cémentogenèse
- Expliquer les relations entre les dents, le parodonte, la muqueuse buccale, la salive et les micro-organismes
- Définir la notion d'écosystème buccal et décrire les facteurs d'équilibre et de déséquilibre
- Décrire la formation et la composition biochimique des salives et du fluide buccal
- Connaitre les os du cranes et leurs articulations entre-eux
- Connaitre l'anatomie détaillée des os maxillaire, mandibulaire et palatin
- Décrire la croissance et le développement du complexe oro-facial
- Décrire l'anatomie externe des dents et connaitre leur nomenclature
- Comprendre la physique des rayons X appliquée à la radiologie maxillo-faciale
- Réaliser et décrire des radiographies intra-orales et panoramiques
- Mettre en œuvre et comprendre les mesures de radioprotection vis à vis des patients et des personnels soignants
- Décrire son environnement professionnel futur et utiliser son environnement virtuel de travail
- Connaitre les généralités de l'histoire de la profession
- Connaître les notions d'éthique, de morale, de déontologie et de droit odontologique
- Indiquer dans quelle mesure les facteurs sociologiques et éthiques ont une influence sur la santé publique dentaire et l'exercice de la profession
- Lire, s'exprimer en anglais courant

A l'issue du 2ème semestre, l'étudiant sera capable de :

- Connaître le déroulement de la prise en charge d'un patient
- Expliquer les facteurs étiologiques des pathologies dentaires (carieuses et érosives) et de la gingivite bactérienne induite par la plaque
- Enseigner les méthodes d'hygiène orale et contrôler leur efficacité
- Diagnostiquer et prévenir la maladie carieuse, les érosions dentaires et la gingivite bactérienne
- Traiter les patients atteints de caries initiales : poser l'indication et savoir mettre en œuvre le traitement non-chirurgical des lésions carieuses réversibles
- Communiquer avec le patient et développer une relation d'éducation thérapeutique en santé orale
- Expliquer le fonctionnement du système immunitaire inné et acquis
- Décrire les mécanismes moléculaires de l'hémostase et leurs interactions avec la réponse inflammatoire
- Décrire la morphologie, la situation anatomique et la physiologie des organes du corps humain : appareil cardio-circulatoire, système pulmonaire, foie, rein, appareil digestif et système endocrinien
- Evaluer le contexte clinique et pathologique d'un patient
- Identifier et caractériser les traitements médicamenteux d'un patient
- Décrire l'anatomie bucco-faciale : muscles masticateurs et peauciers, vascularisation
- Expliquer la physiologie de la manducation

<u>Organisation des apprentissages</u>

Les **cours magistraux** s'adressent à l'ensemble de la promotion. Placés le plus souvent au début de chaque unité d'enseignement, ils permettent d'introduire les thématiques, de fixer les objectifs à atteindre pour les étudiants et de préciser les méthodes de travail. Ils s'accompagnent, sur l'espace numérique de travail (ENT), d'un corpus de documents de références que doivent s'approprier les étudiants.

Les **séminaires** sont obligatoires et s'adressent aux étudiants en demi-promotion. Ils sont interactifs, animés par plusieurs enseignants et permettent une auto-évaluation des étudiants au cours de leur apprentissage.

Les **enseignements dirigés, ateliers** et **travaux pratiques** sont obligatoires et s'adressent à des groupes d'une quinzaine d'étudiants.

Les étudiants sont affectés en 8 groupes (de la série A à la série H) au moment de leur inscription (courant juillet). Chaque étudiant garde cette affectation provisoire durant le premier semestre (S1) du DFGSO2. Une nouvelle affectation en série lui est attribuée en même temps que son affectation en service hospitalier à compter du 2ème semestre (S2) du DFGSO2. Cette affectation en série et

service est définitive et conservée par l'étudiant jusqu'à l'obtention de son diplôme national de docteur en chirurgie dentaire.

Des plages **d'apprentissage personnel** et **d'enseignement tutoré** sont prévues. Elles doivent être utilisées par l'étudiant pour un travail individuel, selon les objectifs fixés par les équipes enseignantes, en utilisant les ressources documentaires et bibliographiques. Les étudiants ont la possibilité de prendre rendez-vous avec un enseignant ressource pour faciliter le processus de leur apprentissage.

Evaluation

L'évaluation de chaque semestre comporte une large part d'**évaluation formative** : analyse et résolution des problèmes, attitude responsable pour son propre apprentissage dans le cadre d'un groupe ou individuellement. Les méthodes sont adaptées à la nature de l'apprentissage. L'examen final d'évaluation des connaissances s'effectuera par UE, à l'issue de chaque semestre. Par ailleurs les méthodes utilisées pour évaluer les habiletés seront formatives et feront appel à des actions-réactions enseignant-étudiant.

Assiduité aux enseignements

Carte « multi-séries » :

La formation menant au diplôme national de docteur en chirurgie dentaire est une formation engageante qui nécessite une assiduité totale de la part de l'étudiant. Toutefois, dans certaines conditions particulières et sous réserve d'acceptation du doyen de la faculté, il est possible de bénéficier d'une carte multi-séries permettant de changer de série pour certains enseignements et ainsi de moduler son emploi du temps.

Les changements de séries étant source d'absentéisme, perturbant fortement le bon déroulement des enseignements et créant des situations de sureffectifs dans certaines séries, un nombre maximum de cartes est délivré par semestre et par année d'études en fonction du taux de remplissage des séries.

Les modalités de candidature à l'obtention de la carte multi-séries sont disponibles auprès de la scolarité. Deux campagnes d'attribution sont organisées par an. A chaque début de semestre, une commission étudie les dossiers de candidature et attribue les cartes multi-séries.

Il convient de rappeler que la carte multi-séries ne garantit pas l'accès à un enseignement. Celui-ci est conditionné à l'accord de l'enseignant en fonction des possibilités d'accueil de la salle.

Les absences :

La présence aux séminaires, enseignements dirigés, ateliers et travaux pratiques est obligatoire. Aucune absence à ces enseignements même justifiée ne peut être considérée comme excusée.

Toutefois, l'étudiant ayant manqué un enseignement doit, dans les 7 jours ouvrés suivant son retour, renseigner la fiche absence (à retirer à la scolarité) et joindre son justificatif d'absence pour ajout à son dossier. Il lui appartient, ensuite, de contacter au plus vite son secrétariat d'année afin d'envisager un éventuel rattrapage auprès du responsable de l'UE concernée.

EMPLOI DU TEMPS

Les emplois du temps sont consultables sur l'environnement numérique de travail (via ADE).

Tous les cours, séminaires, ED, TP, ne commencent pas immédiatement après la rentrée.

Il est indispensable de se reporter aux informations affichées indiquant la date du début de chaque enseignement.

DEVENIR USAGER DE LA FACULTE

Durant vos années universitaires, vos principaux interlocuteurs pour le suivi de votre cursus seront vos enseignants, mais aussi le service de la scolarité et votre secrétariat d'année.

Le service de la scolarité :

Le service de la scolarité est composé :

- du **bureau d'accueil** (bureau 03) :
  - De la **formation initiale** ;
  - De la **formation continue et du 3ème cycle long** ;
  - Des **thèses**.
- Du **bureau des examens** (bureau 02) ;
- Du **bureau des emplois du temps** (bureau 14) ;
- D'un **secrétariat à la formation continue** (bureau 13).

Le **bureau d'accueil de la scolarité** vous accueille **les lundis, mardis, jeudis, vendredis** de **09h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00** et le **mercredi de 09h30 à 11h30**.
En dehors des horaires d'ouverture, aucun étudiant ne sera reçu. La scolarité reste toutefois joignable par téléphone et mail (consultable sur le site internet de la faculté). De plus, une boite aux lettres est à votre disposition sur la porte du bureau d'accueil.

Le bureau d'accueil de la scolarité est à votre disposition pour les questions concernant :

- Les dossiers étudiants ;
- Le déroulement de l'année universitaire ;
- Les stages et suivis de stages ;
- Les demandes de documents, attestations de de réussite et diplômes ;
- Les inscriptions en formations initiales et formations continues ;
- Les affectations en séries et services ;
- Les suivis et soutenances de thèses ;
- Les modalités de contrôle des connaissances et modalités d'organisation des enseignements ;
- Les calendriers universitaires ;
- Les élections usagers ;
- Les questions diverses : passerelles, absences, interface avec le siège de l'université….

Le **bureau des examens** est accessible uniquement sur RDV. Toutes les convocations aux examens de la formation initiale se font par voie d'affichage dans le hall d'entrée de la faculté. Des sessions de consultation des copies seront proposées aux étudiants non validés après chaque session sur RDV.

Le **bureau des emplois du temps** vous accueille du **lundi au vendredi** de **10h00 à 12h00** et de **13h30 à 16h00**. Il est également votre interlocuteur pour toute demande de location de salles (associations étudiantes, …)

Attention : en cas de problème d'emploi du temps, votre interlocuteur privilégié est votre secrétaire d'année. Il convient donc de la solliciter avant de vous adresser au bureau des emplois du temps.

Le **secrétariat de la formation continue** vous accueille sur RDV. Il est à votre disposition pour les questions concernant :

- Les campagnes de recrutements au master BCPP parcours POA ;
- Les campagnes de recrutements aux formations continues (DU, DIU, CES) ;
- Les questions liées à l'emploi du temps des formations continues (DU, DIU, CES) et du master BCPP parcours POA ;
- Les examens, épreuves et résultats des formations continues (DU, DIU, CES) et du master BCPP parcours POA.

Les secrétariats d'année :

Dans votre quotidien d'étudiant, votre interlocuteur privilégié est votre **secrétariat d'année**. Leurs coordonnées respectives sont consultables sur le site de la faculté et sur le panneau d'affichage dédié à chaque année.

Le **secrétariat du DFGSO2** vous accueille **bureau 107.** Il vous répondra également pour toute question concernant le **Master Ingénierie de la santé et biomatériaux**.

Le **secrétariat du DFGSO3** vous accueille **turne 18**.

Le **secrétariat du DFASO1** vous accueille **turne 13-14**.

Le **secrétariat du DFASO2** vous accueille **bureau 224**. Il vous répondra également pour toute question concernant le **Master 2 BCCP parcours BMPI**.

Le **secrétariat du TCEO1** vous accueille **turne 31**. Il vous répondra également pour toute question concernant le **C2I** et l'**AFR**.

Les **secrétariats d'année** sont à votre disposition pour les questions concernant :

- Les changements d'emploi du temps ;
- Les absences, rattrapages et émargements ;
- Le suivi de vos enseignements obligatoires et de leurs validations,
- Les enseignements optionnels ;
- Les questions liées au matériel et aux salles de TP ;
- Les informations et campagnes de recrutement des masters Ingénierie de la santé et biomatériaux et BCPP parcours BMPI ;
- Les carnets de validation et carnets de stage (sauf stage d'initiation aux soins infirmiers);
- L'interface avec vos enseignants.

La Mission Handicap (Bureau 14) :

Le **référent « Mission Handicap »** de la faculté vous accueille pour toute question ou difficulté concernant votre santé susceptible d'affecter votre suivi de cursus ou vos épreuves de fin d'année.
Vous pouvez le rencontrer du **lundi au vendredi** de **10h00 à 12h00** et de **13h30 à 16h00** ou sur RDV.
Vous pouvez également solliciter le **référent « Mission Handicap » enseignant** : Mme Marysette FOLLIGUET.
Le référent « Mission Handicap » est soumis à l'obligation de discrétion et vous aiguillera sur les démarches à entreprendre et les interlocuteurs à rencontrer pour vous permettre d'aménager, le cas échéant, votre suivi d'enseignement ou vos conditions d'examens.
Attention : En cas de nécessité survenant à proximité des dates d'examens de fin de semestre et exigeant un aménagement des conditions d'examen, la saisie du référent « mission handicap » devra être prioritaire afin de permettre la mise en place des aménagements nécessaires.

DÉPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Les responsables des 4 départements élus lors du conseil du 31 octobre 2013 :

Département 1 : **Docteur Sibylle VITAL**
- Discipline d'odontologie pédiatrique
- Discipline d'orthopédie dento-faciale
- Santé communautaire et populations singulières

Département 2 : **Docteur Anne-Laure EJEIL**
- Discipline de parodontologie
- Discipline de médecine et chirurgie buccales

Département 3 : **Docteur Jean-Marie CHEYLAN**
- Discipline d'odontologie conservatrice endodontie
- Discipline de prothèse

Département 4 : **Docteur Olivier LE MAY**
Ressources et méthodologie scientifique :
- Prévention-épidémiologie, Économie de la santé et Odontologie légale
- Sciences biologiques
- Sciences anatomiques, physiologiques et occlusodontiques, Biomatériaux, Biophysique et Radiologie

LES RESPONSABLES DE DISCIPLINES

✓ **Odontologie pédiatrique**	Professeur Tiphaine DAVIT-BEAL
✓ **Orthopédie dento-faciale**	Docteur Elvire LE NORCY
✓ **Santé communautaire et populations singulières**	Docteur Jean-Claude TAVERNIER
✓ **Parodontologie**	Docteur Marie-Laure COLOMBIER
✓ **Médecine et chirurgie buccales**	Docteur Lorédana RADOI
✓ **Odontologie conservatrice endodontie**	Docteur Franck DECUP
✓ **Prothèse**	*N.*
✓ **Prévention épidémiologie, économie de la santé, odontologie légale**	Docteur Jean Claude TAVERNIER
✓ **Sciences biologiques**	Docteur Hélène CHARDIN
✓ **Sciences anatomiques physiologiques et occlusodontiques, biomatériaux, biophysique et radiologie**	Docteur Benjamin SALMON

LABORATOIRES DE RECHERCHE

Les laboratoires de recherche de la faculté sont répartis aux différents étages de l'externat et en sous-sol. Tous les enseignants sont, à titre universitaire, à la fois enseignants et chercheurs.

EFFECTIFS ÉTUDIANTS

En 2014/2015 l'effectif des étudiants de 2e année du 1e cycle a été de 130, celui des étudiants de 3ème année du 1er cycle de 126, celui des étudiants du 2e cycle de 223 et celui des étudiants du 3e cycle de 245.

En2015/2016 les "nouveaux" de DFGSO2 proviennent des CHU suivants :

Numerus clausus : 93 *(91 Ile de France + 2 Rouen)*

			VERSAILLES SAINT-QUENTIN	7
	MP5		PARIS 12	9
40	Dont 6 reçus potentiels	**51**	PARIS 11	8
	via l'alter-paces		PARIS 6	18
			PARIS 13	9
		2	**:** ROUEN	

Hors numerus clausus :

NOUMÉA	5
CORSE	1
LUXEMBOURG	3
PASSERELLES	5

Un dépassement du numerus clausus, dans la limite de 8% maximum est effectué pour chacun des CHU concernés si des étudiants étrangers (hors UE) sont classés en rang utile.

INSCRIPTIONS en 2014 - 2015

- FORMATION INITIALE	**570**
- AEA - DES	**49**
- MASTER 1	**19**
- MASTER 2	**13**
- DOCTORAT	**(inscrits à l'université)**
- CES	**441**
- DU, DIU et ATTESTATIONS	**240**
- ERASMUS	**17**
- HDR	**2**
- THESE	**105**

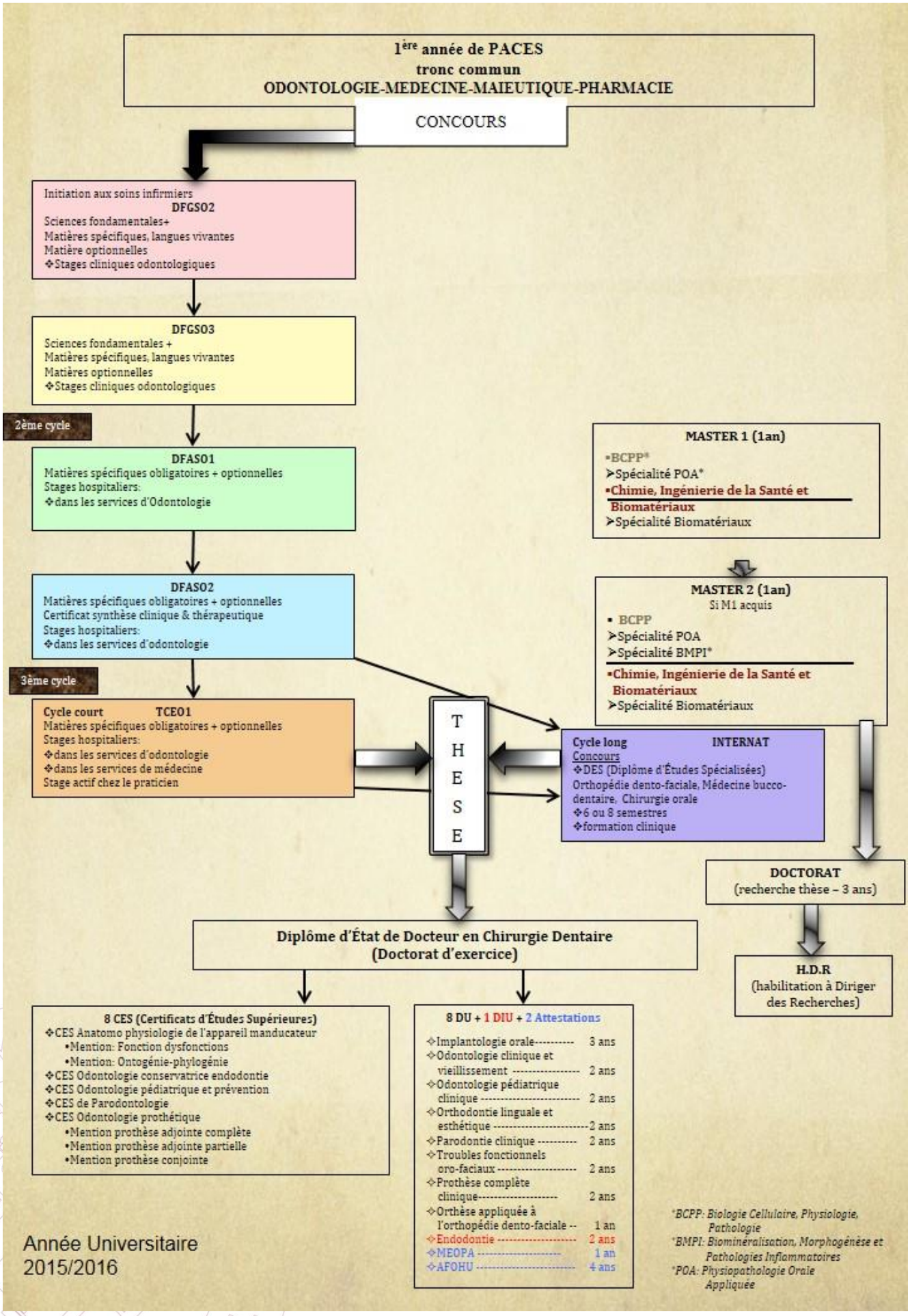
1ère année de PACES
tronc commun
ODONTOLOGIE-MEDECINE-MAIEUTIQUE-PHARMACIE
CONCOURS
Initiation aux soins infirmiers
DFGSO2
Sciences fondamentales+
Matières spécifiques, langues vivantes
Matière optionnelles
❖Stages cliniques odontologiques
DFGSO3
Sciences fondamentales +
Matières spécifiques, langues vivantes
Matières optionnelles
❖Stages cliniques odontologiques
2ème cycle
DFASO1
Matières spécifiques obligatoires + optionnelles
Stages hospitaliers:
❖dans les services d'Odontologie
DFASO2
Matières spécifiques obligatoires + optionnelles
Certificat synthèse clinique & thérapeutique
Stages hospitaliers:
❖dans les services d'odontologie
3ème cycle
Cycle court TCEO1
Matières spécifiques obligatoires + optionnelles
Stages hospitaliers:
❖dans les services d'odontologie
❖dans les services de médecine
Stage actif chez le praticien
MASTER 1 (1an)
▪BCPP*
➢Spécialité POA*
▪Chimie, Ingénierie de la Santé et Biomatériaux
➢Spécialité Biomatériaux
MASTER 2 (1an)
Si M1 acquis
▪ BCPP
➢Spécialité POA
➢Spécialité BMPI*
▪Chimie, Ingénierie de la Santé et Biomatériaux
➢Spécialité Biomatériaux
THESE
Cycle long INTERNAT
Concours
❖DES (Diplôme d'Études Spécialisées)
Orthopédie dento-faciale, Médecine bucco-dentaire, Chirurgie orale
❖6 ou 8 semestres
❖formation clinique
DOCTORAT
(recherche thèse – 3 ans)
H.D.R
(habilitation à Diriger des Recherches)
Diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire
(Doctorat d'exercice)
8 CES (Certificats d'Études Supérieures)
❖CES Anatomo physiologie de l'appareil manducateur
•Mention: Fonction dysfonctions
•Mention: Ontogénie-phylogénie
❖CES Odontologie conservatrice endodontie
❖CES Odontologie pédiatrique et prévention
❖CES de Parodontologie
❖CES Odontologie prothétique
•Mention prothèse adjointe complète
•Mention prothèse adjointe partielle
•Mention prothèse conjointe
8 DU + 1 DIU + 2 Attestations
✧Implantologie orale---------- 3 ans
✧Odontologie clinique et vieillissement ---------- 2 ans
✧Odontologie pédiatrique clinique ---------- 2 ans
✧Orthodontie linguale et esthétique ---------- 2 ans
✧Parodontie clinique ---------- 2 ans
✧Troubles fonctionnels oro-faciaux ---------- 2 ans
✧Prothèse complète clinique---------- 2 ans
✧Orthèse appliquée à l'orthopédie dento-faciale -- 1 an
✧Endodontie ---------- 2 ans
✧MEOPA ---------- 1 an
✧AFOHU ---------- 4 ans
*BCPP: Biologie Cellulaire, Physiologie, Pathologie
*BMPI: Biominéralisation, Morphogénèse et Pathologies Inflammatoires
*POA: Physiopathologie Orale Appliquée
Année Universitaire
2015/2016

CHAPITRE IV

LES PERSONNELS

LES ENSEIGNANTS

Les postes budgétaires d'enseignants dans la faculté sont au nombre de 133 répartis comme suit, au **01/09/2015** :

- 12 professeurs des universités-praticiens-hospitaliers
- 1 professeur des universités
- 52 maîtres de conférences - praticiens hospitaliers titulaires
- 1 maître de conférences des universités
- 1 maître de conférences associé
- 60 assistants hospitaliers universitaires
- 3 assistants associés
- 2 professeurs agrégés d'anglais

Quasiment tous ces personnels sont "hospitalo-universitaires". Tous les professeurs des universités - praticiens hospitaliers et certains maîtres de conférences des universités - praticiens hospitaliers exercent leurs fonctions universitaires et hospitalières à temps plein. Les autres sont à temps partiel hospitalier et peuvent, en même temps, exercer à titre privé.
Tous participent à l'enseignement, à la recherche et aux soins.
Les assistants peuvent rester en fonction pour une durée maximale de 4 ans.

LES CHARGÉS DE COURS ET LES ATTACHÉS

Aux 133 enseignants dits "recrutés" s'ajoutent, pour des enseignements spécifiques relevant directement de la médecine, de la pharmacologie ou de la psychologie clinique, quelques chargés de cours nommés annuellement.

Des attachés sont également nommés chaque année pour une ou plusieurs vacations hebdomadaires. Ils participent principalement aux TP.

LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, INGÉNIEURS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

Un certain nombre de personnels collaborent pour le bon fonctionnement de la faculté (voir organigramme ci-après) :

➢ Les services administratifs

- La chef des services administratifs et techniques	**Mme Anne-Valérie CORNILLET**
- La responsable du service de la scolarité	Mme Aline BOIRON
- La responsable du service des personnels	Mme Ludivine MEHLEM
- Le responsable du service intérieur et technique	M. Jean-Marc PERIER
- Le responsable du service informatique	M. David DANG
- La responsable du service financier	Mme Joselaine CITOUNADIN

➢ Les autres services

- Les relations internationales
- Les secrétariats d'années, pédagogiques et de laboratoires
- Les laboratoires de recherche et de prothèse

Pour s'entretenir :

- avec le doyen ou les vice-doyens :

prendre rendez-vous au secrétariat, porte 01 bis ou par téléphone 01 58 07 67 03

- avec la chef des services administratifs :

prendre rendez-vous au secrétariat, bureau 07 au rez-de-chaussée ou par téléphone 01 58 07 67 05

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES
FACULTÉ DE CHIRURGIE DENTAIRE

Organigramme de la Faculté de Chirurgie Dentaire

Secrétariats (d'années, de pédagogie et de laboratoires)

2ème année (DFGSO2) / Département 4
Anaïs BLETRY (secrétariat EA4462)

3ème année (DFGSO3) / Département 2
Alexia FISCHBACH

4ème année (DFASO1) / Département 3
Martine LOISEAU

5ème année (DFASO2)
Elisabeth JIMENEZ (secrétariat EA2496)

6ème année (TCEO1) / Département 1
Martine GERSANT

Relations Internationales

Responsable
Sibylle VITAL

Assistante
Hélène PIERRE

Service intérieur et technique

Chef de service
Jean-Marc PERIER

Secrétaire
N...

Courrier, reprographie, appariteur, logistique
Medhi BOUZIDI
Emmanuel DOS SANTOS
Guy MARTHELY

Peinture
Patricia CLEMENT
Félix CLERIMA

Electricité
Matthieu HELIES
N...

Plomberie
Pierre NITHARUM

Service financier

Chef de service
Joselaine CITOUNADIN

Gestionnaire
Bruno HEROT

Doyen de la Faculté

Pr. Louis MAMAN

Assistante : Maud KECA/*N...*

Direction

Vice Doyen Recherche	**Catherine CHAUSSAIN**
Vice Doyen Relation hospitalo-universitaire	**Marysette FOLLIGUET**
Vice Doyen Projet nouvelle Faculté	**Jean-Luc CHARRIER**
Vice Doyen Enseignement	**Elisabeth DURSUN**
Vice Doyen Formation continue	**Daniel NEBOT**

Chef des services administratifs et techniques

Anne-Valérie CORNILLET

Adjointe : Geneviève BASHI

Service informatique

Chef de service
David DANG

Gestionnaires
Gwenaël JOUIN
N...

Service du personnel

Chef de service
Ludivine MEHLEM

Gestionnaires
Julia DENIS
Laure QUERU

Service de la scolarité

Chef de service
Aline BOIRON

Adjointe à la chef de service et 1er et 2ème cycle
Marie REVERSE

Bureau des examens
Régine NEVEU

1er et 2ème cycle
N...

3ème cycle
Marie-Sophie BUFARULL
Céline DAGOIS

Formation continue
Tiffany CALVET

Emploi du temps et valorisation
Benjamin GOUESLARD

Comité de programme (Mission Handicap)
Michèle COHEN

Services de recherche et Laboratoires

EA 4462

Stéphane LE GOFF
Mie-Leng TANG

Entretien labo et TP
Lucie GNINGUE

Prothésistes
Stéphane BOUTEYRE
Aurélie DUBROCA
N...

Entretien et aide aux TP
Ngoc CHU
Myriam LAURENT

EA 2496

Brigitte BAROUKH (Assistante prévention)
Lotfi SLIMANI
Jérémy SADOINE

Julie LESIEUR
Sandy RIBES
Annie LLORENS

Entretien labo et TP
Alexandra BENOIST
Tania SELBONNE

Animalier
Maria Mahéva GARCIA

CHAPITRE V

LES LOCAUX

La faculté de chirurgie dentaire partage les locaux du campus Montrouge avec l'école normale supérieure (ENS) de la rue d'Ulm.

Il est **interdit de fumer** dans les bâtiments (référence à la loi du 10 janvier 1991 dite loi EVIN).

Un certain nombre d'espaces extérieurs sont accessibles aux fumeurs.

Attention : les étudiants sont **responsables de leurs effets personnels** et doivent y porter particulièrement attention : la faculté décline toute responsabilité en cas de de vol ou de perte d'affaires personnelles leur appartenant.

DISTRIBUTION

Par la rue Maurice Arnoux, on entre dans le bâtiment principal dit "externat". On y trouve :

- au sous-sol :

→ l'amphithéâtre S04 - Pierre DARGENT (100 places), une salle de TP de parodontologie-chirurgie.

- au rez-de-chaussée :

→ à droite, les services administratifs, dont les bureaux de la scolarité et des appariteurs, la salle 010 Aimé LIMOGE.

→ à gauche, les salles de TP de prothèses et d'OCE, le service informatique.

- au 1e étage :

→ à droite, des salles de TP de prothèses, l'équipe d'accueil 4462 « Unité de recherche biomatériaux innovants et interfaces. »

- au 2e étage :

→ à droite, la salle du conseil (Robert Weill), des salles de TD, les salles de TP et l'équipe d'accueil 2496 « Biothérapie de l'organe dentaire, physiologie pathologie osseuse, cellules souches. »

→ à gauche, la salle C1 utilisée comme salle informatique.

- au 3e étage :

→ à droite, une salle de TD, les laboratoires de biochimie.

→ à gauche, la salle des thèses (C3).

- au 4e étage :

→ à droite, l'anatomie.

→ à gauche, la bibliothèque.

- au 5e étage :

→ à droite, l'orthopédie dento-faciale (et laboratoires).

→ à gauche, quatre petites salles de TD (D4.1 à D4.4) et la pédodontie.

- au 6e étage :

- → l'animalerie de la faculté.
- → le 6e étage et la moitié nord des 3e, 4e et 5e étages sont occupés exclusivement par l'ENS.

A partir du couloir central du rez-de-chaussée, on trouve :

- → à droite, après le patio, le grand amphithéâtre (GA) ou amphithéâtre VIQUESNEL, de 500 places, plus loin la cafétéria.
- → à gauche, une série de petits locaux appelés "turnes", numérotées de T1 à T35 et desservies par des couloirs, qui accueillent les secrétariats d'années et pédagogiques et des bureaux d'enseignants.

- au sous-sol :

Le couloir central mène :

- → aux vestiaires étudiants (V3) et aux locaux d'associations étudiantes,
- → aux amphithéâtres G2-Raymond LEIBOWITCH et G1-Michel DEGRANGE (300 places chacun),
- → à un laboratoire d'histologie.

L'accès au court de tennis est ouvert aux étudiants **ayant pris une carte d'adhésion au service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)** 12, rue de l'Ecole de médecine à Paris 6e.

INDICATIFS DES LOCAUX

Chaque porte est numérotée par :

- ➢ un chiffre correspondant à l'étage (0 = rez-de-chaussée) ou une lettre (S pour sous-sol), D pour les demi-étages après le 4e et le 5e dans l'externat),
- ➢ deux chiffres, 01, 02, 03 etc… pour chaque pièce de chaque niveau.

PARKINGS

Voitures

D'une contenance de 56 places, il ne peut accueillir les voitures des étudiants. L'accès du parking du boulevard Romain Rolland est donc exclusivement réservé aux personnels de la faculté.

Motocyclettes et bicyclettes

L'accès par le 1 rue Maurice Arnoux est autorisé, mais le stationnement est interdit à l'entrée de l'établissement pour permettre, en **cas d'urgence,** l'ouverture des 2 grilles d'accès à l'établissement.
Des supports de cycles sont disposés sur le parking.

AUCUN VÉHICULE À 2 ROUES NE DOIT ÊTRE ATTACHÉ À CES GRILLES.

LES SERVICES UTILES

La restauration

Vous trouverez sur le campus: un "espace détente cafétéria" du CROUS de Paris

Les photocopies

Des photocopieurs à carte et à pièces sont à votre disposition au 4ème étage à la bibliothèque.

Les relations internationales à la faculté

S'adresser : - à Mme le docteur Sibylle VITAL

- au secrétariat des relations internationales, turne 2

L'informatique et réseau à la Faculté

Des ordinateurs sont mis à la disposition des étudiants, soit à la bibliothèque (postes sous Windows) (4ème étage), soit dans la salle informatique C1 (située au 2ème étage de l'externat) postes sous Mac OS X avec les outils bureautiques et Internet qui vous permettent de perfectionner vos connaissances, travailler sur Moodle, préparer le C2i Métiers de la Santé, faire des recherches sur Internet et enfin numériser des documents de travail. La salle C1 est en libre-service suivant les jours et horaires d'ouverture. Par ailleurs, elle propose une connexion gratuite à Internet par le réseau sans fil depuis votre ordinateur portable. L'accès au WiFi se fait soit en choisissant simplement le réseau « **DESCARTES** », soit le réseau «**eduspot**» (symbolisé par le logo) puis en vous connectant au moyen de **l'identifiant et du mot de passe obtenus lors de l'activation de votre compte numérique étudiant (ENT étudiant) de l'université.**

Obtenez plus d'information sur :

Le canal **DESCARTES** : http://wifi.parisdescartes.fr/le-canal-descartes/
Le canal **EDUSPOT** : http://wifi.parisdescartes.fr/le-canal-eduspot/

Par ailleurs, un nouveau service WiFi est mis en place à la Faculté et à l'Université. Il s'agit du réseau intitulé EDUROAM symbolisé par le logo .

Le canal **EDUROAM** : http://wifi.parisdescartes.fr/eduroam/

C'est le **service mobilité pour la communauté RENATER** (http://www.eduroam.fr/) visant à offrir, aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, un **accès sans fil sécurisé à Internet** lors de leurs déplacements dans un établissement membre d'eduroam. Il couvre la plupart des pays d'Europe et quelques pays d'Asie/Pacifique. Les étudiants doivent utiliser leurs paramètres

d'authentification habituels de leur établissement d'origine (identifiant et mot de passe de l'ENT) et ce dans tous les établissements adhérant au réseau eduroam.

En accord avec la Charte de l'utilisation des ressources informatiques de l'université Paris Descartes, l'utilisation du réseau doit rester conforme aux missions de l'établissement : l'enseignement et la recherche. De ce fait, un certain nombre de sites ou certains types d'utilisation peuvent être interdits.

Le responsable de la C1 est à votre disposition pour vous assister dans la mesure de ses compétences.

Pour accéder à ces services, vous devez absolument vous munir de votre carte d'étudiant. De plus, et conformément au règlement spécifique à notre Faculté et dans le cadre du plan hygiène et sécurité générale, il est rappelé qu'il est interdit de fumer, de manger ou d'apporter des boissons (café, canette etc…) dans la salle informatique. Nous vous signalons que la salle C1 ne dispose d'aucune corbeille destinée à récupérer tout déchet.

Enfin, en raison du contexte économique actuel, il n'existe plus de service d'impression gratuite offert aux étudiants.

🗁 Intranet

Grâce à l'intranet, au Wifi et au site Web de la faculté vous pouvez accéder aux informations et services de la faculté et de l'université : secrétariat général, scolarité, emplois du temps etc… ; cours en ligne + Web-Mail (Intranet) ; résultats sécurisés de vos évaluations ; bibliothèque ; actualités …

🗁 TICE

Retrouvez tous vos services numériques dans le Guide des Usages du Numérique à télécharger sur http://www.odontologie.parisdescartes.fr/VIE-ETUDIANTE ou dans votre Environnement Numérique de Travail (http://ent.parisdescartes.fr/). Services proposés aux étudiants :

- La plateforme Moodle : retrouvez tous vos cours en ligne à partir de l'ENT, onglet « Espace de travail > Mes cours » ;
- Les Carnets : créez votre réseau social à partir de l'ENT, onglet « Mes études > Mon réseau social »
- La médiathèque Média2Descartes : retrouvez toutes les ressources vidéos à partir de l'ENT, onglet « Espace de travail > Ressources multimédia » ;

Pour tout renseignement ou demande d'aide, contactez le service TICE :

tice@odontologie.parisdescartes.fr.

🗁 Messagerie

Chaque étudiant doit activer sa boîte mail et la consulter régulièrement, un certain nombre d'informations étant diffusé par ce canal et uniquement par celui-ci.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE D'ODONTOLOGIE

Site Web informations pratiques : http://parisdescartes.libguides.com/montrouge

Site Web informations disciplinaires : http://parisdescartes.libguides.com/odontologie

Contact : bumontrouge@odontologie.parisdescartes.fr

Tél. : +33 1 58 07 68 19

Les horaires :

Du lundi au vendredi : de 9 h à 19 h

Horaires réduits (de mi-juin à mi-octobre et pendant les vacances de printemps) : du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

Fermetures annuelles : 2 semaines pour les vacances de Noël, 5 semaines en été

Les locaux :

Bibliothèque au 4ème étage et salle de travail en accès libre au 4ème étage (salle 423)

Les collections :

Ouvrages en libre accès, revues papier, revues en ligne, ebooks, DVD, thèses d'exercice

Les services :

- Consultation et travail sur place (25 places assises dans la bibliothèque et 19 places en salle 423)
- Prêt de documents (réservation et prolongation possibles via le compte lecteur)
- Prêt entre bibliothèques (PEB)
- Accès internet : Wifi via réseau Paris Descartes, 8 postes informatiques
- Accès distant via l'ENT et le site web de la bibliothèque aux catalogues, aux bases de données (par exemple : EM-Premium, Pubmed, Dentistry and Oral Sciences Source), et aux articles des revues en ligne
- Formation des étudiants à la recherche documentaire (travaux dirigés inclus dans les cursus ou individuellement sur rendez-vous)
- Aide à l'établissement des bibliographies, indexation et enregistrement des thèses d'exercice
- Photocopies et travaux d'impression : 2 photocopieurs (paiement par carte rechargeable et monnaie), 1 serveur d'impression (paiement par carte rechargeable uniquement), 1 distributeur/chargeur de cartes est accessible dans la bibliothèque
- Boîte pour le retour de documents empruntés en dehors des heures d'ouverture.

CHAPITRE VI

LA SÉCURITÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

L'attention des étudiants est appelée sur quelques règles fondamentales.

Cet établissement qui a, par essence, vocation à recevoir du public est soumis à des règles très strictes en matière de sécurité des personnes et des biens. La conformité à ces règles n'est pas atteinte à ce jour. Des travaux importants ont été réalisés (réfection des installations de gaz, du système de sécurité incendie, partiellement de l'électricité, construction d'escaliers de secours…) mais d'autres restent à faire.

CECI NOUS AMENE TOUS A ETRE PARTICULIEREMENT VIGILANTS ET A RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES CONSIGNES SUIVANTES :

- **ne pas déposer d'objets dans les circulations ou dans les gaines situées dans les circulations,**
- **maintenir fermées les portes coupe feu,**
- **limiter à 19 personnes la capacité d'accueil d'une salle ne disposant que d'un accès,**
- **respecter les conditions d'utilisation des ascenseurs,**
- **ne pas fumer à l'intérieur des bâtiments.**

Le maintien de l'autorisation d'exploitation des bâtiments repose sur la stricte application de ces dispositions.

1- Dès la rentrée universitaire

- Lire attentivement et respecter les consignes de sécurité disposées dans toutes les circulations de l'établissement.
- Repérer partout les issues de secours, principalement dans les locaux du sous-sol.
- Repérer l'emplacement des extincteurs et lire leur mode d'emploi.

2 - En matière de prévention

- Ne pas effectuer de TP ni se livrer à des manipulations dangereuses en dehors des salles réservées à cet effet et sous contrôle.
- Ne pas gêner l'accès des moyens de secours (1).
- Ne pas encombrer les circulations.
- Ne pas surcharger les ascenseurs, 4 personnes au maximum.
- Ne pas fumer à l'intérieur des bâtiments.
- S'assurer d'avoir bien éteint toute cigarette avant de la laisser dans un cendrier.
- Maintenir partout ordre et propreté.

3 - En cas d'évacuation

- Se diriger vers le lieu de rassemblement situé sur le parking près du terrain de tennis et pelouse Internat ENS.
- Suivre les indications données par les personnels de l'établissement.
- N'encombrer sous aucun prétexte les dégagements et issues.
- Garder son sang-froid.
- Ne pas utiliser les ascenseurs.

Par ailleurs, pour répondre à la réglementation sur la sécurité, des exercices d'alerte sont organisés.
Il est indispensable d'y apporter tout le sérieux nécessaire sans lequel toutes les dispositions de sécurité seraient vouées à l'échec.

UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

(1) En application des ordres de la préfecture, tout véhicule stationnant devant un "bateau" donnant accès aux différentes entrées de l'établissement, sera mis en fourrière par les services de police sans préavis.

Plan VIGIPIRATE : mesures de sûreté mises en place à la Faculté de chirurgie dentaire

RAPPEL : Les accès au Site de Montrouge sont limités à l'entrée principale: n° 1 rue Maurice Arnoux. Cette entrée n'est accessible qu'aux piétons et aux seuls véhicules de sécurité et de livraison de marchandises, à l'exclusion de tous les autres véhicules.

Pour des raisons de sécurité, il vous est demandé :

⇒ de **rester vigilants** et ne céder ni à l'affolement, ni à une forme de banalisation des consignes de sûreté,

⇒ de ne laisser **aucun effet personnel** (sac, vêtement, paquet) **sans surveillance**,

⇒ de **signaler** aux responsables du site **tout élément suspect** (sac ou bagage abandonné, véhicule ou comportement inquiétant, lettre ou colis suspect), y compris aux abords de l'établissement,

⇒ de **vous munir** en permanence de votre **carte d'étudiant** : à tout moment, des contrôles des cartes d'étudiants pourront être effectués dans les locaux de la Faculté.

⇒ de **connaitre les consignes d'évacuation** : si des évacuations s'avèrent nécessaires, leurs modalités sont les mêmes qu'en cas d'alerte incendie (sirène). Elles doivent toujours se dérouler avec diligence, dans le calme et la discipline. Pour rappel, il est indispensable de s'éloigner des bâtiments.

⇒ de **prendre connaissance** du **plan de continuité Vigipirate**, des consignes de sécurité et des fiches réflexes qui sont librement consultables dans le couloir de l'administration

⇒ de **prévenir** en cas de suspicion, ou d'**alerter** en cas d'incident dont vous êtes témoin :

En cas de doute sérieux ou d'incident relatif à la sûreté, vous devez alerter au plus vite l'un des correspondants suivants, le plus rapidement joignable:

- la loge, dans le hall de l'entrée principale,
- un appariteur (poste 6731) ou le chef du service intérieur et technique (poste 6730)
- un personnel de scolarité
- la responsable des services administratifs et techniques (poste 6706) ou son secrétariat (poste 6705)
- le Doyen ou son secrétariat au poste 6703
- sinon tout personnel de l'établissement susceptible de relayer au plus vite votre signalement auprès des responsables de la sûreté du site.

Les étudiants du site de Montrouge sont invités à coopérer à ces mesures de sûreté dans l'intérêt de tous. Il est essentiel que chacun soit vigilant et manifeste la plus grande maîtrise de soi.

Plans du rez-de-chaussée et du sous-sol indiquant les principaux locaux avec leurs accès et issues de secours

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT CENTRAL

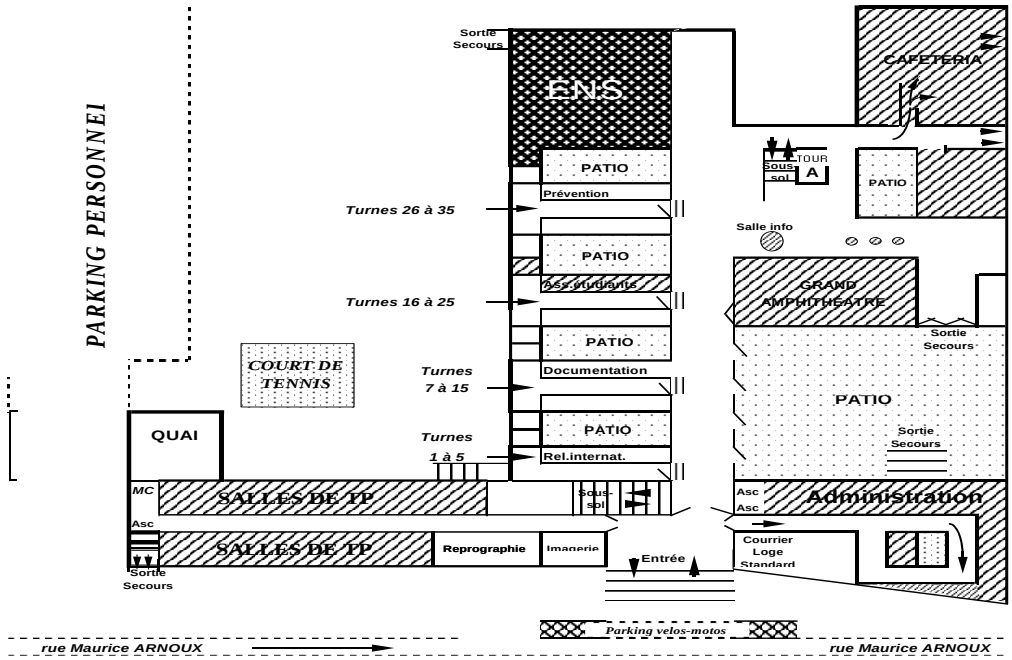

PLAN DU SOUS-SOL DU BATIMENT CENTRAL